

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

27 novembre 2019, 18 h

Hôpital Notre-Dame
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)

(Adopté le 22 janvier 2020)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absences motivées :

M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Christian Casanova	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 20 novembre 2019, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 20 novembre 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 novembre 2019 à 18 h 10.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 novembre 2019, après l'ajout des sujets suivants à la suite de la période de questions :

- Insigne du mérite de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) décerné à madame Micheline Ulrich
- Visite d'Agrément Canada – Résultats

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 20 novembre 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate que deux questions sont inscrites au registre. Elle invite madame Marie-Andrée Painchaud-Mathieu à poser sa question.

1) Madame Marie-Andrée Painchaud-Mathieu, coordonnatrice du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)

Le RIOCM a accueilli favorablement l'annonce du budget provincial de mars dernier, notamment le rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de 35 M\$ pour l'ensemble du Québec, dont 6.1 M\$ pour Montréal. Par contre, madame Marie-Andrée Painchaud-Mathieu dénonce les longs délais durant l'exercice s'échelonnant sur plusieurs mois, entre le moment où le rehaussement a été connu, la transmission de la lettre aux établissements et l'annonce ministérielle sous embargo. Elle se questionne sur l'autonomie de Montréal par rapport aux autres régions.

Mesdames Micheline Ulrich et Sonia Bélanger entendent avec beaucoup d'attention le témoignage de madame Painchaud-Mathieu. La complexité de Montréal est réelle avec plus de 600 organismes communautaires. Malgré l'aide supplémentaire financière récurrente d'un montant de 6.1 M\$ accordé à la région montréalaise, il faut poursuivre notre collaboration et nos efforts pour soutenir adéquatement nos organismes communautaires, tout en respectant le cadre de référence régional.

2) Monsieur Lucien Landry, vice-président du comité des usagers de Jeanne-Mance

Au nom du comité des résidents et du comité des usagers, M. Lucien Landry tient à rendre hommage aux différentes équipes du CCSMTL qui ont contribué aux résultats exceptionnels obtenus à la suite de la visite d'Agrément Canada. Tous s'entendent pour dire que le CCSMTL offre des soins et des services de qualité à la population.

Par ailleurs, M. Landry précise qu'à la suite de l'adoption du projet de loi 113 qui permettra maintenant à des personnes adoptées d'obtenir des informations sur l'identité de leurs parents, il serait souhaitable que les dossiers des orphelins soient tous centralisés à l'État civil du Québec. En ce sens, le comité des usagers de Jeanne-Mance fera des représentations aux instances concernées.

En terminant, M. Landry informe l'assemblée que les 11 comités des résidents du CCSMTL ont été regroupés pour participer aux consultations organisées dans plusieurs établissements pour tester la nouvelle jaquette d'hôpital créée par la Buanderie centrale de Montréal.

Aucune autre question n'étant inscrite au registre, M^{me} Ulrich clôt la période de questions du public.

Insigne du mérite de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) décerné à M^{me} Micheline Ulrich

C'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que madame Sonia Bélanger a assisté, le 6 novembre dernier, à la remise de l'Insigne du mérite de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) décerné à madame Micheline Ulrich. À cette même occasion, elle recevait également le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2019.

Après 45 ans à œuvrer en soins infirmiers et dans le domaine de la santé, madame Ulrich a continuellement fait preuve de passion et d'enthousiasme envers sa profession. Déjà, en 1967, elle revendiquait, à la Commission Parent, une formation universitaire pour sa profession. À titre d'infirmière, d'enseignante, de gestionnaire et de mentor, voilà maintenant quatre décennies qu'elle contribue de façon exceptionnelle à l'avancement de la pratique infirmière, en plus de guider et d'inspirer les infirmières croisant son chemin. Depuis toutes ces années, elle a toujours manifesté une grande sensibilité aux besoins des usagers et une volonté constante de prodiguer les meilleurs soins et services pour répondre à leurs besoins.

Avec un profond respect, madame Bélanger félicite madame Ulrich pour cet immense honneur récompensant une carrière émérite ayant contribué de manière exceptionnelle à l'avancement de la notoriété de la profession infirmière.

Madame Ulrich remercie madame Bélanger et mentionne que c'est avec beaucoup d'humilité qu'elle a reçu ce prix. Elle s'est toujours fait un devoir de transmettre sa passion et son enthousiasme envers sa profession aux infirmières et infirmiers tout au long de sa carrière.

Au nom des membres du conseil d'administration, M^e Marlene Jennings propose qu'une lettre de félicitations soit transmise à madame Micheline Ulrich pour lui témoigner notre grande fierté pour cet honneur grandement mérité.

Visite d'Agrément Canada – Résultats

Sur proposition de madame Micheline Ulrich, le conseil d'administration du CCSMTL adopte une motion de remerciements et de félicitations à l'égard des différentes équipes qui ont préparé et accompagné le processus d'Agrément. En ce sens, une correspondance sera transmise aux équipes concernées pour souligner leur engagement, leur contribution et la qualité exceptionnelle de leur travail qui a su distinguer notre organisation dans la réussite et le succès de cette démarche.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Ulrich fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 25 septembre :

Lundi 7 octobre 2019

Séance du comité des ressources humaines

Le 7 octobre 2019, madame Ulrich a participé, à titre d'invitée, à la séance du comité des ressources humaines. M. Gérard Dufour, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

Lundi 22 octobre 2019

Gala Célébration de l'excellence

Le 22 octobre 2019, madame Ulrich a participé à la 4^e édition du Gala Célébration de l'excellence qui est un des événements phares de notre CIUSSS. Cette année encore ce fut un très bel événement écoresponsable et mettant à l'avant-scène des projets et des personnes de hautes qualités.

Plus de 500 personnes étaient présentes dans une ambiance festive en défilant sur le tapis rouge.

Le Gala était animé par monsieur Jonathan Coté, audiologiste depuis de nombreuses années au sein de notre CIUSSS, il est aussi coordonnateur professionnel auprès des équipes spécialisées en acouphène, intolérance aux sons et implant cochléaire et a animé à quelques reprises des événements au sein de notre CIUSSS. Une animation toujours dynamique et teinté d'humour.

Petite nouveauté, les 24 fortissimo (trophées) ont été présentés et remis par certains gagnants des années précédentes ainsi que par les directeurs, les représentants de différents comités et un représentant de notre fidèle partenaire La Capitale.

Mercredi 6 novembre 2019

Séance publique annuelle d'information du conseil d'administration (SPAI)

La séance publique annuelle d'information représente toujours un moment privilégié pour pouvoir partager le bilan de nos activités et entendre la population. Elle permet de nous améliorer et de présenter les projets de l'année dont nous sommes le plus fier.

Mercredi 6 novembre 2019

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 6 novembre 2019, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. Madame Marie-Hélène Croteau, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

Vendredi 8 novembre 2019

Agrandissement et modernisation de l'Hôpital de Verdun

Le 8 novembre 2019, madame Ulrich a participé à une activité d'information et de reconnaissance en lien avec le projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun. La présidente-directrice générale du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, M^{me} Sonia Bélanger, et M. Pierre Paul Milette, responsable du projet, accueillait les gestionnaires et les médecins de l'Hôpital, les élus des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest-Verdun ainsi que plusieurs partenaires travaillant de près à la concrétisation de ce grand projet.

Durant cette activité, les progrès réalisés ainsi que les plus récentes images du projet ont été dévoilés. Les participants ont également eu l'occasion de visiter une chambre de patient ainsi qu'une salle d'examen types, reproduites en dimensions réelles et aménagées de façon temporaire au sous-sol de l'hôpital. Il est important de souligner que le personnel de l'hôpital, des usagers ressources, des représentants des syndicats et d'autres intervenants ont été consultés, tant à l'étape des plans que des prototypes, afin de participer activement à la conception des espaces.

Jeudi 14 novembre 2019

Séance du comité de vérification

Le 14 novembre 2019, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M^{re} Marlene Jennings, secrétaire du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

Lundi 18 novembre 2019

Rencontre des membres du conseil d'administration avec l'équipe d'Agrément Canada

Dans le cadre de la visite d'Agrément du 17 au 22 novembre, les membres du conseil d'administration ont participé à une rencontre le 18 novembre pour répondre aux diverses questions des visiteurs d'Agrément Canada en lien avec la gouvernance.

Vendredi 22 novembre 2019

Présentation synthèse des visiteurs d'Agrément Canada

Le 22 novembre 2019, madame Ulrich a participé, en compagnie de quelques membres du conseil d'administration et de M^{me} Sonia Bélanger, à la présentation synthèse des visiteurs d'Agrément Canada à l'intention du personnel.

« *Des équipes engagées et mobilisées* » ! Voici les mots qui résument l'évaluation des 8 visiteurs d'Agrément. C'est avec énormément de fierté que nous avons reçu les premiers résultats de l'Agrément, s'étant tenu cette semaine dans notre organisation. Nous sommes heureux que ces résultats reflètent les hauts standards de qualité que nous poursuivons au quotidien dans nos soins et services. Merci à toutes les équipes !

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Bélanger fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 25 septembre :

Mercredi 25 septembre 2019

Lancement du projet de verdissement

Les changements climatiques constituent l'enjeu dominant de notre époque. En plus des efforts individuels, les organisations se doivent de faire un effort concret et rigoureux pour réduire leur empreinte environnementale.

Au CCSMTL, c'est 773 arbres qui ont été plantés dans les prochains jours, dont 320 au Centre de réadaptation Dominique Savio, où madame Bélanger était présente pour l'inauguration et le lancement du plan de verdissement, mené par notre comité de santé environnementale et développement durable avec notamment la directrice de santé publique de Montréal, D^{re} Mylène Drouin.

Vendredi 4 octobre 2019

Marche Gemba – Gestion des lits de l'Hôpital Notre-Dame

À tous les mois, madame Bélanger va à la rencontre d'une équipe de l'organisation pour discuter avec les gens du terrain. Ces rendez-vous mensuels sont un moment privilégié pour en apprendre plus sur leur réalité du quotidien, mieux comprendre et rechercher des pistes d'amélioration avec eux. Elle a rencontré l'équipe de la gestion de lits de l'Hôpital Notre-Dame afin de discuter des « niveaux de soins alternatif » dans le cadre des marches Gemba du CCSMTL.

Vendredi 18 octobre 2019

Nuit des sans-abris

Cet événement unique nous permet de manifester notre solidarité envers les personnes vivant en situation d'itinérance. Cette année, nous avons souligné la 30^e édition de la Nuit des sans-abris, un événement essentiel, qui nous permet de réitérer notre engagement à trouver des solutions concrètes et pérennes pour combattre ce phénomène. M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, était présent pour l'occasion.

Lundi 21 octobre 2019

Marche Gemba – Bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame

Madame Bélanger a eu la chance d'aller à la rencontre d'une équipe formidable, celle du Bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame, dans le cadre de la marche Gemba. Accompagnée de membres de la direction, elle a rencontré près de 20 employés, 3 gestionnaires et un médecin. Le climat de travail positif et la forte solidarité du personnel étaient palpables. Nous avons également discuté avec 5 membres de la famille des usagers dont les commentaires sur la propreté des lieux et le processus complet de chirurgie d'un jour étaient des plus positifs.

Jeudi 14 novembre 2019

Colloque des préposés aux bénéficiaires en soins de longue durée (SLD)

Il s'agit d'un colloque de développement et de partage du savoir-faire des préposés aux bénéficiaires (PAB). Le thème de cette année, « *Tisser et maintenir des liens* » met l'accent sur le rôle indispensable des PAB au sein d'une équipe interdisciplinaire. Leur rôle essentiel va bien au-delà des soins, leur présence auprès des populations vulnérables et leur savoir-être fait toute la différence dans le quotidien des patients. En respectant leur dignité et leur intégrité, ils contribuent à leur rétablissement et leur mieux-être.

Lundi 25 novembre 2019

Marche Gemba – Unité d'hospitalisation en santé mentale de l'Hôpital Notre-Dame

Madame Bélanger a rencontré l'équipe de l'Unité d'hospitalisation en santé mentale de l'Hôpital Notre-Dame dans le cadre des marches Gemba du CCSMTL. Des médecins et intervenants engagés dans l'amélioration des services.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 25 septembre 2019

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 septembre 2019, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

Se référant au point 3 – Période de questions du public : M^{me} Bélanger indique que le D^r Eric Viet Laperrière-Nguyen a été contacté comme convenu pour participer à la prochaine rencontre du comité santé environnementale durable.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 6 novembre 2019

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 6 novembre 2019, tel que rédigé.

6.2.2 Affaires découlant

Se référant au point 3.2 – Nouveau rapport trimestriel sur la sécurité des usagers : Madame Bélanger confirme que le nouveau rapport sera présenté au conseil d'administration du 22 janvier prochain.

6.3 Séance publique annuelle d'information du 6 novembre 2019 – Bilan

Madame Bélanger présente un bilan de la séance publique annuelle d'information du conseil d'administration qui a eu lieu le 6 novembre dernier à la Direction régionale de santé publique.

La séance publique a été précédée d'une présentation de D^{re} Mylène Drouin, directrice régionale de santé publique de Montréal, de M^{me} Liette Bernier, directrice des services généraux et des partenariats urbains et de M^{me} Julie Grenier, directrice adjointe à la Direction des services généraux et des partenariats urbains, portant sur « *La santé urbaine* ».

Cette présentation a été suivie d'une conférence intitulée « *L'accès aux services médicaux sur le territoire* » livrée par M^{me} Marie-Ève Brunelle, directrice adjointe à la Direction des services généraux et des partenariats urbains, et par D^r Daniel Murphy, coordonnateur médical local - Jeanne-Mance - Chef adjoint première ligne - Directeur médical GMFU de Verdun.

Lors de la séance publique annuelle d'information, le conseil d'administration est invité à présenter le bilan de la dernière année. Ainsi, les faits saillants de l'année 2018-2019 contenus dans le rapport annuel de gestion, le rapport financier annuel et le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits ont été présentés à la population. L'année 2018-2019 représente la quatrième année d'existence du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, une année axée sur les services de proximité.

Par la suite, les gens ont pu poser des questions au conseil d'administration relativement aux rapports présentés. Les questions soulevées concernaient pour la plupart les services d'hébergement en déficience intellectuelle. Les membres du conseil d'administration ont été sensibilisés aux problématiques d'accès aux services. L'équipe de direction fera un suivi étroit de cette situation.

Au total, 90 personnes, incluant des membres de la population, des administrateurs, des employés, des cadres et des partenaires, ont pris part à la séance publique annuelle d'information du conseil d'administration. Près de 45 inscriptions en ligne sur 90 personnes (50 %).

6.4 Nomination des membres des comités du conseil d'administration

6.4.1 Comité de vigilance et de la qualité

Résolution 2019-11-27-01

Nomination des membres du comité de vigilance et de la qualité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de vigilance et de la qualité est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité de vigilance et de la qualité restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

ATTENDU QUE les membres actuels du comité de vigilance et de la qualité ont été nommés par le conseil d'administration le 28 novembre 2018 et que leur mandat est arrivé à échéance.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vigilance et de la qualité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers des centres intégrés pour siéger au sein du conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres du comité de vigilance et de la qualité un président pour ledit comité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de vigilance et de la qualité agit comme secrétaire.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vigilance et de la qualité veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés et le respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes.

ATTENDU QU'à cette fin, le comité de vigilance et de la qualité doit notamment :

- recevoir et analyser les rapports et recommandations transmis au conseil d'administration et portant sur la pertinence, la qualité, la sécurité ou l'efficacité des services rendus, le respect des droits des usagers ou le traitement de leurs plaintes;
- favoriser la collaboration et la concertation des autres instances mises en place au sein de l'établissement pour exercer cette responsabilité et assurer le suivi de leurs recommandations;
- établir les liens systémiques entre ces rapports et recommandations et en tirer les conclusions nécessaires afin de pouvoir formuler les recommandations au conseil d'administration;
- faire des recommandations au conseil d'administration sur les suites qui devraient être données à ces rapports ou recommandations dans l'objectif d'améliorer la qualité des services aux usagers;
- assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qu'il lui a faites;
- veiller à ce que le commissaire aux plaintes et à la qualité des services dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assumer ses responsabilités de façon efficace et efficiente;
- exercer toute autre fonction que le conseil d'administration juge utile au respect du mandat confié par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vigilance et de la qualité se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les membres du comité de vigilance et de la qualité du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée d'un an :

- M^{me} Isabel Velasquez, présidente du comité;
- M. Nicolas Marchand, secrétaire du comité;
- M^{me} Monika Throner, comité des usagers du centre intégré et secrétaire du comité;
- M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale;
- M^e Céline Roy, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services.

6.4.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Résolution 2019-11-27-02

Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de gouvernance et d'éthique est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

ATTENDU QUE les membres actuels du comité de gouvernance et d'éthique ont été nommés par le conseil d'administration le 28 novembre 2018 et que leur mandat est arrivé à échéance.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique est composé d'un minimum de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité de gouvernance et d'éthique le président dudit comité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de gouvernance et d'éthique agit comme secrétaire.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, de façon générale, le comité de gouvernance et d'éthique exerce les fonctions prévues par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2). De façon plus spécifique, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions :

- d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement;
- d'élaborer un code d'éthique et de déontologie des administrateurs, conformément à l'article 3.0.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);
- d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels sont approuvés par le conseil d'administration;
- d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
- de procéder à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, selon les critères approuvés par le conseil d'administration (art. 181.0.0.1, LSSSS).

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les membres du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud- de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée d'un an :

- M^{me} Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité;
- M. Gérard Boismenu, secrétaire du comité;
- M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale;
- M. Christian Casanova;
- M. Visal Uon.

6.4.3 Comité de vérification

Résolution 2019-11-27-03

Nomination des membres du comité de vérification

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de vérification est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité de vérification restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

ATTENDU QUE les membres actuels du comité de vérification ont été nommés par le conseil d'administration le 28 novembre 2018 et que leur mandat est arrivé à échéance.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration doit constituer un comité de vérification qui doit être composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Les membres de ce comité ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité de vérification le président dudit comité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de vérification agit comme secrétaire.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vérification doit, notamment :

- s'assurer de la mise en place d'un plan visant une utilisation optimale des ressources de l'établissement ainsi que de son suivi;
- s'assurer de la mise en place et de l'application d'un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'établissement portée à sa connaissance;
- examiner les états financiers avec le vérificateur nommé par le conseil d'administration;

- recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient efficaces et adéquats;
- formuler des avis au conseil d'administration sur le contrôle interne de l'établissement et, s'il y a lieu, sur le travail de la vérification externe et interne;
- réaliser tout autre mandat relatif aux affaires financières de l'établissement que lui confie le conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vérification se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les membres du comité de vérification du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée d'un an :

- M. Bernard Circé, président du comité;
- M. Gérard Dufour, secrétaire du comité;
- M^e Marlene Jennings;
- M. Nicolas Marchand;
- M^{me} Micheline Ulrich.

6.4.4 Comité des ressources humaines

Résolution 2019-11-27-04

Nomination des membres du comité des ressources humaines

ATTENDU QU'en vertu des articles 38.17 et 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité des ressources humaines est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité des ressources humaines restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

ATTENDU QUE les membres actuels du comité des ressources humaines ont été nommés par le conseil d'administration le 28 novembre 2018 et que leur mandat est arrivé à échéance.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.14 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines est composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière de gestion des ressources humaines.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.16 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité des ressources humaines le président dudit comité.

ATTENDU QU'en vertu des articles 38.17 et 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité des ressources humaines agit comme secrétaire.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.15 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines doit assurer une vigie sur :

- la stratégie de planification de la main-d'œuvre au sein de l'établissement ainsi que son suivi;
- les activités de développement des ressources humaines, incluant la formation;
- le respect des différentes lois visant les ressources humaines applicables dans l'établissement;
- le respect par l'établissement des règles en matière de nomination des hors cadres et des cadres supérieurs ainsi qu'en matière de rémunération du personnel salarié et du personnel d'encadrement;
- les mécanismes de suivi de la contribution des personnes à la mission de l'organisation;
- les indicateurs prévus à l'entente de gestion et d'imputabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais aussi, plus largement, sur ceux liés à la qualité de vie au travail;
- l'application de la Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

ATTENDU QU'en vertu des articles 38.17 et 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les membres du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée d'un an :

- M. Gérard Dufour, président du comité;
- M^{me} Rinda Hartner, secrétaire du comité;
- M. Michael Udy, vice-président;
- M^{me} Marie-Ève Giroux;
- M. André Lemieux.

Madame Ulrich félicite tous les membres pour leur grande implication et contribution au sein des comités du conseil d'administration.

Madame Ulrich informe les membres de la décision de M^e Marlene Jennings de ne pas se représenter pour un nouveau mandat à la vice-présidence du conseil d'administration du CCSMTL, en raison de sa récente nomination à titre d'administratrice de la Commission scolaire English-Montreal. Elle propose de se faire remplacer par M. André Lemieux qui accepte avec plaisir ses nouvelles fonctions au sein du conseil d'administration.

Résolution 2015-11-11-327

Nomination du vice-président du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, tous les deux ans, les administrateurs doivent élire, parmi les membres indépendants, le vice-président du conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le vice-président du conseil d'administration ne peut être une personne qui travaille pour l'établissement, ni un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sage-femme qui exerce sa profession dans l'établissement.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat du vice-président du conseil d'administration est de deux (2) ans.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* : « Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, il assume de plein droit les fonctions du président ou toute autre fonction qui lui est assignée par le conseil d'administration. »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* : « Pour cette élection, le président-directeur général agit à titre de président d'élection et désigne un scrutateur qui ne doit pas être administrateur. »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* : « L'élection se fait lors d'une rencontre des membres du conseil d'administration, mais pas pendant la séance. »

ATTENDU QUE l'élection du vice-président du conseil d'administration a eu lieu avant la séance du conseil d'administration et que la procédure d'élection énoncée à l'article 13 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* a été suivie en bonne et due forme.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer monsieur André Lemieux à titre de vice-président du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

7. Qualité et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Drolet, directeur adjoint performance organisationnelle, présente ce point et répond aux questions des membres.

Les faits saillants des résultats à la période 6 sont aux nombres de treize (13) **verts**, treize (13) **jaunes** et dix-neuf (19) **rouges**.

En résumé,

À la lumière des résultats de la période 6, selon le modèle qualité performance (MQP), l'établissement est en bonne posture pour la dimension **Accessibilité/Qualité** :

- Soutien à domicile de longue durée;
- Évaluation spécialisée en dépendance;

- Chirurgie, chirurgie hospitalisée et chirurgie en oncologie (HV);
- Chirurgie, chirurgie hospitalisée (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les échographies mammaires (HV);
- En DI-TSA 1^{ère} ligne priorités élevée et modérée et services spécialisés priorité urgente;
- En DP 1^{ère} ligne priorité élevée et services spécialisés (Priorités élevée et modérée);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (ERV) – (HND);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – IRGLM);
- Projets en cours.

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est de 56 jours et moins (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HV et HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HV);
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DI-TSA;
- En DP 1^{ère} ligne priorité modérée;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – HV et HND;
- Nombre et taux de fugues;
- Projets en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- Durée moyenne de séjour (DMS) sur civière (HV et HND);
- 48 heures et plus sur civière – (HV et HND);
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est de 28 jours et moins (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HV-HND);
- En DI-TSA - services spécialisés, priorités élevée et modérée;
- En DI-TSA - services spécialisés, chez les enfants de moins de 5 ans;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence SAMR – (HV et HND);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence ERV – (HV).

Mobilisation/Optimisation

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, l'indicateur de l'assurance salaire est proche de la cible, quant aux indicateurs « Heures supplémentaires » et « Main-d'œuvre indépendante », ceux-ci sont au-dessus des cibles respectives.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 6.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évolue de façon favorable. À noter que les données présentées sont en date du 14 septembre 2019 pour cet indicateur.

8. Comité de vérification – Suivi de la séance du 14 novembre 2019

8.1 Rapport du président

M^e Marlene Jennings, vice-présidente du comité de vérification, présente le rapport en remplacement de monsieur Bernard Circé, président.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Situation financière à la P6 se terminant le 14 septembre 2019 et rapport AS-617

Un sommaire de la situation financière à la période 6 se terminant le 14 septembre 2019 est présenté pour information. Le résultat en date du présent rapport est de 9 847 837 \$ de déficit. Des retards dans le résultat des mesures visant à diminuer les pressions budgétaires que nous encourons dans différents dossiers tels que le temps supplémentaire, la main-d'œuvre indépendante, l'assurance salaire, l'assignation temporaire et la CNEST, réduisent les économies envisagées.

On rappelle que le déficit n'est pas un déficit organisationnel mais est plutôt ciblé. Le comité de santé financière mis sur pied au printemps continue d'assurer une vigie avec les directions déficitaires concernées.

2. DIRECTION ADJOINTE AU PDGA - PARTENARIAT ET SOUTIEN À L'OFFRE DE SERVICE

2.1 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 30 M\$ pour les organismes admis au PSOC. Celui-ci s'ajoute aux bonifications progressives sur cinq ans annoncées en 2017-2018 et qui correspond à 5 M\$ pour 2019-2020, pour un total de 35 M\$.

Pour Montréal, une somme totale de 6 136 700 \$ a été octroyée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL).

La démarche sera désormais menée en concertation par la direction adjointe à la direction des services généraux et partenariats urbains et la direction des ressources financières et inclut une étape de consultation avec les 8 regroupements d'organismes en santé et services sociaux et inclut aussi une étape d'information avec les coordonnateurs territoriaux des 5 CIUSSS par le biais des activités du comité régional de liaison.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition du rehaussement de financement 2019-2020 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien de la mission globale, pour un montant de 6 136 700 \$.

3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

3.1 Choix de limite régime rétroactif – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) 2019

Le CCSMTL est soumis au régime de la tarification rétrospective par la CNESST. Ce mode de tarification prévoit certains mécanismes d'assurance et est étroitement lié à la performance de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Annuellement, le CCSMTL doit effectuer son choix de limite par lésion et le transmettre à la CNESST avant le 15 décembre. Ce choix permet de fixer le montant maximal que le CCSMTL est prêt à supporter pour chacune des lésions qui surviendront.

Ce montant est un multiple entre 1,5 et 9 du salaire maximum annuel assurable (en 2020 = 78 500 \$). L'employeur doit analyser le coût des lésions survenues dans son entreprise au cours des années antérieures afin d'estimer le multiple qui lui convient le mieux. Pour ce faire, la firme Eckler a effectué des simulations basées sur les années 2011 à 2018 qui ont permis de constater que le choix de la limite à 9 fois le salaire assurable était le plus avantageux.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser madame Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières, à :

- signer, pour et au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, le formulaire « Attestation du choix de limite par lésion » pour l'année de cotisation 2020 ;
- transmettre le choix de limite par lésion du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), soit une limite de neuf fois le salaire maximum annuel assurable.

3.2 Contributions parentales - Recouvrement par une firme spécialisée - État de situation

Les mauvaises créances ont augmenté entre les exercices financiers 2015-2016 jusqu'à 2018-2019. Depuis le début de l'année 2019-2020, les mauvaises créances sont moins importantes que l'année précédente.

En suivi du comité de vérification du mois de septembre, nous avons reçu des propositions de prix de firmes spécialisées en recouvrement à qui nous transmettrons des dossiers de créances irrécouvrables dans les prochains jours.

Les membres du comité de vérification sont d'accord pour que les firmes sélectionnées procèdent à l'analyse des dossiers et que le CCSMTL utilise les services de la ou des firmes les plus performantes.

4. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

4.1 Reddition de compte en gestion contractuelle

Pour information, monsieur François Leroux dépose la liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 100 000 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).

Faits saillants :

- Contrat de 34 950 750,93 \$ d'une durée de 15 ans, pour un renouvellement d'entente pour la RI-La maison d'Émilie pour 62 places (relativement à l'article 42.2 du Maintien des personnes en milieu de vie).
- Contrat de 320 000,00 \$ d'une durée de 4 ans accordé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit externe pour les exercices financiers de 2020 à 2023.
- Contrat de 2 691 600,80 \$ d'une durée de 5 ans à la firme STS Maintenance pour des services d'hygiène et salubrité.

On note un dépassement de coût important de l'ordre de 102 % pour un contrat de services professionnels en architecture. Des ajouts ont été effectués en cours de route en raison de présence d'amiante, mais la principale raison étant la surchauffe de l'industrie de la construction. Également, les firmes d'architectures sont rémunérées en pourcentage du coût total du contrat. Donc si le coût du contrat augmente en cours de route, les honoraires augmentent au même rythme.

4.2 Présentation du processus de gouvernance en gestion contractuelle

Un document est présenté pour information et les membres en ont pris connaissance au préalable. Le but de la présentation étant de sécuriser les membres du comité au niveau du processus de gouvernance.

Le plan de la présentation se lit comme suit :

- Les principales règles en gestion contractuelle
- La Loi sur l'Autorité des marchés publics
- La reddition de comptes
- L'autorisation du dirigeant
- La politique d'approvisionnement
- Les contrôles
- Le personnel de l'approvisionnement
- Questions et commentaires

Ce document très détaillé pourra servir de document de référence dans les présentations de redditions de compte par exemple.

Les membres du comité félicitent monsieur Leroux pour l'excellent travail de recherche.

4.3 Politique de gestion des risques de corruption et de collusion

À la suite de la Commission Charbonneau, le Conseil du trésor a adopté une directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans la gestion contractuelle.

Cette directive demande aux organismes publics d'élaborer un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dont fait partie la présente politique.

Objectifs :

- Se conformer à la directive du Conseil du trésor.
- Mettre en place un processus de gestion des risques de corruption et de collusion.
- Définir les rôles et responsabilités.
- Définir les mécanismes de reddition de comptes.
- Promouvoir les comportements éthiques en gestion contractuelle.

L'échéance exigée par le Conseil du trésor pour le dépôt de la politique est le 31 décembre 2019.

Le dépôt du plan d'action doit être soumis pour le 31 décembre 2019.

Le comité de vérification recommande au conseil d'approuver la *Politique de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle*.

5. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

5.1 Reddition de compte en gestion contractuelle – Modifications à des contrats de construction et dépassement de coûts

Monsieur Rénaud Breton dépose la liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus.

5.2 Renouvellements et modifications de baux

Monsieur Rénaud Breton dépose un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux.

Le détail de ces baux se retrouve dans la fiche synthèse et résolution déposées au conseil d'administration ainsi que la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

8.2 Rehaussement récurrent 2019-2020 du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires pour le soutien de la mission globale

Résolution 2019-11-27-05

Répartition du rehaussement récurrent 2019-2020 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale

ATTENDU QUE ce rehaussement du soutien financier à la mission globale correspond à un ajout de **6 136 700 \$**;

ATTENDU QUE les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées;

ATTENDU QUE cette répartition a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 14 novembre 2019;

ATTENDU QUE la répartition respecte les orientations ministérielles, les balises et modalités du financement dédié à la mission globale des organismes communautaires admis au PSOC;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la répartition du rehaussement de financement 2019-2020 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien financier à la mission globale, pour un montant de **6 136 700 \$**.

8.3 Choix de limite régime rétrospectif - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) 2020

Résolution 2019-11-27-06

Choix de limite régime rétrospectif - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) 2020

ATTENDU QUE le guide de l'employeur de la CNESST prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident de travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance des choix de limite par lésion de l'établissement concernant le régime rétrospectif pour l'année 2020 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;

ATTENDU QUE le choix de limite par lésion de l'établissement doit être transmis à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) avant le 15 décembre 2019 ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières, à :

- signer, pour et au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le formulaire « *Attestation du choix de limite par lésion* » pour l'année de cotisation 2020 ;
- transmettre le choix de limite par lésion du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), soit une limite de neuf fois le salaire maximum annuel assurable.

8.4 Politique de gestion des risques de corruption et de collusion

Résolution 2019-11-27-07

Politique de gestion des risques de corruption et de collusion

ATTENDU QUE l'établissement désire se conformer à la directive du Conseil du trésor sur la gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle.

ATTENDU QUE l'établissement désire mettre en place un plan de gestion des risques de corruption et de collusion.

ATTENDU QUE la présente politique encadre la mise en place de ce plan.

ATTENDU QUE la politique doit être adoptée avant le 31 décembre 2019.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la politique de gestion des risques de corruption et de collusion en gestion contractuelle.

8.5 Baux immobiliers

Résolution 2019-11-27-08

Baux immobiliers

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Foyer Hongrois	2580, rue St-Jacques

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
CPEJ de l'Église	471-475, rue de l'Église
Centre de coordination de services Beaubien	7077, rue Beaubien
Centre de coordination de services Beaubien	7085, rue Beaubien
CPEJ de Pointe-aux-Trembles	13000, rue Sherbrooke Est
Point de service Henri-Bourassa	1600, boul. Henri-Bourassa Ouest
Centre de jour pour JDA Fullum	2025, rue Fullum, local 200
Point de service Pie-IX	8274, boul. Pie-IX
GMFU Notre-Dame	2120, rue Sherbrooke Est

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser ces dits renouvellements et une nouvelle entente dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 6 novembre 2019

9.1 Rapport de la présidente

M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 6 novembre 2019.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Aucune situation n'a été portée à l'attention du comité de gouvernance et d'éthique en lien avec l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

2. Mandat et plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique

Les membres du comité ont passé en revue leur plan de travail pour l'année 2018-2019.

3. Mise à jour de questionnaires d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration

Les membres du comité ont approuvé la mise à jour de certains questionnaires d'évaluation qui ont fait l'objet de modifications apportées aux échelles de satisfaction.

9.2 Mise à jour de questionnaires d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration

Résolution 2019-11-27-09

Mise à jour de questionnaires d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels doivent être approuvés par le conseil d'administration.

ATTENDU QUE l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration est une composante essentielle d'une saine gouvernance.

ATTENDU QU'en septembre 2016, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'élaboration d'une politique et de questionnaires relatifs à l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration.

ATTENDU QUE cette politique permet de doter le conseil d'administration d'un processus systématique annuel d'évaluation du fonctionnement et du rendement individuels et d'équipe, confidentiel, qui évalue les pratiques dans un souci d'amélioration continue.

ATTENDU QUE ces questionnaires visent l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, du rendement du conseil d'administration, du rendement du président du conseil d'administration et l'autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la mise à jour des questionnaires suivants relatifs à l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

- Questionnaire d'évaluation du rendement du conseil d'administration
- Questionnaire d'évaluation du rendement du président du conseil d'administration
- Questionnaire d'autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration

Madame Micheline Ulrich profite de l'occasion pour remercier madame Marie-Hélène Croteau de son engagement au sein du comité de gouvernance et d'éthique dans les dernières années.

10. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 7 octobre 2019

10.1 Rapport du président

M. Gérard Dufour, président du comité des ressources humaines, présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 7 octobre 2019.

Bilan des candidatures de la Célébration de l'excellence 2019 :

Cette année, la plupart des candidatures visaient des équipes de différentes directions autour d'initiatives témoignant de la concrétisation de la valeur de collaboration prônée par notre établissement :

- 175 dossiers de mises en candidatures ont été soumis ;
- 238 personnes ou groupes étaient mis à l'honneur dans les différentes catégories.

Les membres du jury représentant le conseil d'administration témoignent de la rigueur de la préparation, la qualité de l'accompagnement et de l'importance de cette activité de reconnaissance pour la mobilisation des équipes de notre établissement.

Un état de situation sur les programmes de reconnaissance et santé mieux être du personnel :

Des groupes de discussion avec des employés et des cadres ont mené à l'adoption d'une politique organisationnelle sur la reconnaissance, la mobilisation et la valorisation du personnel.

Cette politique, en vigueur depuis mars dernier, sera de mieux en mieux connue grâce notamment à une programmation ajustée qui devra être mesurée au cours de la prochaine année.

Le programme de relève des cadres intermédiaires et supérieurs, incluant les zones critiques :

En plus des données quantitatives du portrait de la main-d'œuvre d'encadrement et des entrevues de départ, une tournée du service aux cadres auprès de chaque direction, a permis de mieux évaluer les zones de vulnérabilité en matière de relève. Les constats suivants s'en dégagent :

- 39 % des départs de la dernière année concernent des prises de retraite et plusieurs départs concernent des promotions à des fonctions supérieures, conformément à la vision réseau du programme national.
- 60 % des nominations à des fonctions d'encadrement ont été faites de l'interne, dont 47 nominations provenant de membres du personnel promu et 29 nominations ayant permis à des cadres de l'interne d'obtenir une promotion.
- Les fonctions les plus vulnérables identifiées concernent des chefs d'unités ou de services requis en grand nombre, de même que les fonctions uniques, notamment dans les secteurs administratifs.
- Le programme interne pour la relève aux postes de cadres intermédiaires comporte 47 participants, dont le quart ont déjà obtenu un poste ou un intérim dans des fonctions d'encadrement au sein de notre CIUSSS.

Les membres du comité ont soulevé l'importance à accorder au soutien spécifique des cadres intermédiaires qui en sont à leur première expérience de gestion et encouragent les initiatives déjà en branle, au sein des équipes de soutien du CIUSSS, pour alléger les processus administratifs, de même que pour adapter leur approche de soutien aux gestionnaires dans tous les domaines.

Le plan de transformation de la DRHCAJ :

Le plan de transformation de la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques est issu de l'adoption d'une vision 2019-2022 qui a fait l'objet de la consultation auprès des équipes et des autres directions qui utilisent les services de la DRHCAJ.

Au-delà des ajustements à la structure de la direction, pour le volet spécifique aux ressources humaines, il est surtout question de se doter d'une approche service à la clientèle, de processus simplifiés et de continuums de services qui favorisent l'attractivité et le développement de carrière.

Le rapport annuel de gestion des plaintes de harcèlement psychologique au travail :

Au cours de la dernière année, on note les éléments suivants issus du rapport déposé :

- Une grande quantité d'activités de sensibilisation, la consultation des syndicats et l'analyse d'événements avec des volontaires ayant utilisé la procédure ont permis de la revoir en profondeur.
- Bien que l'on constate une augmentation du nombre de plaintes, la proportion de situations où elles étaient fondées demeure similaire.
- La majorité des situations concernent de l'incivilité entre les individus pour lesquelles les personnes concernées n'ont pas trouvé d'autres solutions pour régler la situation. Le programme « De tout cœur avec vous », actuellement en déploiement, constitue un levier à la bienveillance qui contribue déjà à réduire les risques d'incivilité.

Aussi, la nouvelle procédure prévoit un mécanisme allégé d'accompagnement des personnes qui vivent de l'incivilité, suggestion provenant de la partie syndicale qui a été impliquée dans l'amélioration continue sur ce sujet.

On constate également une augmentation des demandes de soutien de la part des gestionnaires, ce qui est perçu positivement comme facteur de prévention de situations à risque de se détériorer.

Enfin, l'équipe en charge de l'analyse de ces situations mesure maintenant l'application des recommandations afin d'éviter que les risques resurgissent, mais aussi afin de s'assurer que le retour à un climat sain ou des relations plus positives se concrétise.

Le projet Virage prévention :

Une équipe de quatre agents de prévention dédiée à ce projet existe au CIUSSS grâce au programme ministériel instauré en janvier 2018. Ce projet a été intégré à la A3 stratégique de manière à arrimer son déploiement au programme global qui y est développé. La prévention des risques en milieu de travail contribue à la disponibilité de la main-d'œuvre et à la qualité de vie au travail.

Ce projet comprend premièrement l'identification de tous les types de risques à la santé et la sécurité au travail, incluant les risques psychologiques. L'équipe intervient dans des services ciblés et en mettant à contribution le personnel terrain. Cette étape est soutenue par un portrait de différents indicateurs et permet de donner à chaque équipe une matrice de risques afin de cibler les correctifs ou mesures préventives à mettre en place.

Actuellement quatre secteurs ont été accompagnés et les prochains secteurs ont été ciblés parmi les plus à risque quant à la disponibilité de la main-d'œuvre et les coûts des absences. Il s'agit d'un projet très bien reçu par les équipes et leur gestionnaire.

L'utilisation de la gestion visuelle serait un levier pour aider à soutenir la finalité de ce projet qui constitue un moyen de responsabiliser les personnes à la santé et la sécurité au travail.

L'état de situation des indicateurs RH du tableau de bord :

La plupart des absences (70%) concernent des causes physiques pour l'assurance salaire et la presque totalité pour la CNESST.

Comme demandé par le comité en avril 2019, un portrait des heures en assignation temporaire a été déposé. On constate une hausse des heures d'assignation temporaire de près de 30 % par rapport à la même période l'an dernier.

Une politique sur l'assignation temporaire, adoptée par le comité de direction en septembre 2019, a également été présentée aux syndicats.

11. Rapports annuels 2018-2019

11.1 Rapport annuel du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

M. Jude Goulet, président du comité régional sur les services pharmaceutiques, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-10

Rapport annuel 2018-2019 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal

ATTENDU QUE le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

11.2 Évaluation de l'application des mesures de contrôle au CCSMTL

M^{me} Aurée Courchesne et M. Louis Rocheleau, de la direction des services multidisciplinaires - Volet pratiques professionnelles, présentent ce point et répondent aux questions des membres.

Résolution 2019-11-27-11

Rapport annuel 2018-2019 - Application des mesures de contrôle au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Sur recommandation du comité central des mesures de contrôle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 de l'application des mesures de contrôle au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

12.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-11-27-38 et 2019-11-27-47. (Voir annexe 1)

12.2 Renouvellements de nomination des médecins spécialistes

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente ce point.

Le projet de loi n° 130 adopté en octobre 2017 est venu modifier la gouvernance médicale et les rôles du président-directeur générale (PDG) et du conseil d'administration (CA) en regard du renouvellement des privilèges des médecins et des dentistes, particulièrement en ce qui a trait aux obligations liées à l'attribution et au renouvellement des privilèges.

En effet :

- Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le directeur des services professionnels (DSP) sont consultés sur les obligations.
- Ces obligations doivent être établies clairement et avoir pour but d'assurer la participation du médecin ou du dentiste aux responsabilités de l'établissement.
- La résolution de renouvellement de nomination est nulle et de nullité absolue lorsqu'elle ne respecte pas les modalités prévues.
- Le non-respect des orientations ministérielles relatives à la gestion des effectifs médicaux sont des motifs pour lesquels le ministre pourra refuser l'octroi de privilèges.
- Une demande de renouvellement de nomination pourra être refusée si le renouvellement ne peut s'effectuer sans respecter les conditions d'attribution d'un statut prévues par règlement.
- Les privilèges sont renouvelés pour une durée minimale d'un an et maximale de trois ans.
- Le médecin ou le dentiste est invité à faire valoir ses observations sur ces obligations.
- Le PDG transmet les observations du médecin au conseil d'administration.
- Chaque nomination de membre associé ou conseil doit être évaluée selon les besoins de l'établissement.
- Lors d'une demande de renouvellement, le PDG doit, avant de saisir le CA de la demande, obtenir un avis du DSP quant au respect par le médecin ou le dentiste des termes apparaissant à la résolution visée à l'article 242.
- Un statut de membre associé ou de membre conseil ne doit pas être attribué ou renouvelé lorsque les besoins de l'établissement peuvent être comblés par un membre détenant ou pouvant détenir un statut de membre actif.
- Le CA a la responsabilité de s'assurer de l'accessibilité aux services.

La résolution de renouvellement de nomination d'un médecin ou d'un dentiste doit prévoir que les privilèges sont accordés pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercent principalement sa profession.

- La résolution indique que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services.

Le processus menant à la recommandation du renouvellement de nomination a débuté en mai 2019 pour se terminer le 27 novembre 2019. Le comité des titres a examiné toutes les demandes des médecins et a tenu compte des informations au dossier professionnel pour procéder aux recommandations en lien avec le renouvellement des privilèges. Certains médecins font l'objet d'un renouvellement pour une durée d'un an afin de permettre un suivi en regard du respect de leurs obligations.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de nomination dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-11-27-48 et 2019-11-27-284**. (Voir annexe 1)

12.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nomination dont les résolutions se situent entre les numéros **2019-11-27-285 et 2019-11-27-293**. (Voir annexe 1)

12.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2019-11-27-294 et 2019-11-27-309**. (Voir annexe 1)

12.5 Démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros **2019-11-27-310 et 2019-11-27-321**. (Voir annexe 1)

12.6 Départ à la retraite

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite dont les résolutions se situent entre les numéros **2019-11-27-322 et 2019-11-27-325**. (Voir annexe 1)

12.7 Décès

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro **2019-11-27-326** relative à un décès. (Voir annexe 1)

12.8 Stages de perfectionnement

Résolution 2019-11-27-12

Nomination de médecins à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage	Médecin responsable
Stage de perfectionnement	Bélanger-Desjardins	Élise	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Services spécifiques	CLSC des Faubourgs	4 jours entre le 2 octobre et le 8 octobre 2019	Dr Nicolas Nélisse
Stage de perfectionnement	Giannakis	Photios	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Première ligne	GMF-U de Verdun	30 jours entre le 25 septembre et le 31 décembre 2019	Dre Ariane Murray
Stage de perfectionnement	Demalsy	Jean-Claude	Résident hors cadre non rémunéré	Chirurgie	Chirurgie générale	Hôpital Notre-Dame	20 jours entre le 26 août et le 27 septembre 2019	Dre Amélie Foucault

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination des médecins inscrits au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

12.9 Nominations et démissions de chefs de département et chefs de service

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente ce point.

Résolution 2019-11-27-13

Nomination du chef de service en soins de support et soins palliatifs – Hôpital de Verdun

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine générale ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de la docteure Julie Dupont, à titre de chef de service en soins de support et soins palliatifs à l'Hôpital de Verdun, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2019-11-27-14

Nomination du chef de service du secteur personnes âgées – Hôpital Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine générale ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination du docteur Philippe Ducharme, à titre de chef de service du volet hospitalier personnes âgées à l'Hôpital Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2019-11-27-15

Nomination du chef de service en dentisterie communautaire

ATTENDU la recommandation du chef de département de médecine dentaire ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination du docteur Stéphane Caron, à titre de chef de service en dentisterie communautaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2019-11-27-16

Nomination du chef de service en dentisterie en hébergement

ATTENDU la recommandation du chef de département de médecine dentaire ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de la docteure Yu Kwong Li, à titre de chef de service en dentisterie en hébergement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2019-11-27-17

Nomination du chef de département de pédiatrie par intérim – Hôpital Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du chef de département de pédiatrie, docteure Yasmine Ratnani ;

ATTENDU que la docteure Yasmine Ratnani sera en congé de maternité du 11 octobre 2019 au 7 septembre 2020 ;

ATTENDU que la docteure Béatrice Farley-St-Amand a accepté le poste de chef de département de pédiatrie par intérim, pour la période du 11 octobre 2019 au 13 mars 2020 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de la docteure Béatrice Farley-St-Amand, à titre de chef de département de pédiatrie par intérim à l'Hôpital Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, pour la période du 11 octobre 2019 au 13 mars 2020.

Résolution 2019-11-27-18

Nomination du chef adjoint des programmes spécifiques

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine générale ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de la docteure Marie-Eve Goyer, à titre de chef adjointe des programmes spécifiques au Département de médecine générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2019-11-27-19

Nomination du directeur médical par intérim du GMF-U Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine générale ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination du docteur Brian White-Guay, à titre de Directeur médical par intérim du GMF-U Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2019-11-27-20

Démission du chef de service en soins de support et soins palliatifs – Hôpital de Verdun

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine générale ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de la docteure Hala Lahlou, à titre de chef de service en soins de support et soins palliatifs à l'Hôpital de Verdun du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Résolution 2019-11-27-21

Démission de la directrice médicale du GMF-U Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du chef de département de la médecine générale ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de la docteure Sabrina Gauthier-Bizier, à titre de directrice médicale du GMF-U Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13. Comité de gestion des risques

13.1 Comité et sous-comités de gestion des risques – Nominations

Madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente ce point.

Résolution 2019-11-27-22

Comité et sous-comités de gestion des risques - Nomination de nouveaux membres

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

ATTENDU QUE les *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)* prévoient un comité de gestion des risques et un sous-comité de gestion des risques pour chacune des directions programmes suivantes :

- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- Jeunesse;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- Santé mentale et dépendance;
- Santé physique.

ATTENDU QU'en vertu des articles 8.1.1 et 8.1.2 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)*, le comité de gestion des risques et les sous-comités de gestion des risques sont composés :

- du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne;
- du gestionnaire de risques ou de la personne qu'il désigne;
- de trois employés (un membre du conseil des infirmières et infirmiers; un membre du conseil multidisciplinaire, un membre faisant partie du reste du personnel);
- d'un usager;
- d'un professionnel qui exerce sa profession dans l'établissement;
- d'une personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers de celui-ci.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.4 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)*, les membres du comité de gestion des risques et des sous-comités de gestion des risques sont désignés par le président-directeur général et que leur désignation est confirmée par le conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.6 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)*, la durée du mandat d'un membre du comité de gestion des risques est de trois années et est renouvelable. Les membres du comité de gestion des risques restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de confirmer les nominations suivantes pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Comité de gestion des risques

- Madame Caroline de La Durantaye, employée membre du conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Sous-comité de gestion des risques – Direction du programme santé physique

- Monsieur Mohamed Elkei, personne désignée par le gestionnaire des risques

Sous-comité de gestion des risques – Direction des programmes santé mentale et dépendance

- Madame Fannie Fafard, personne désignée par la présidente-directrice générale
- Monsieur Anthony Portrat, employé membre du conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- Madame Nathalie Larue, employée membre du conseil multidisciplinaire (CM)
- Monsieur Pierre-Jude Abraham, employé
- Monsieur Frédérique Van den Eynde, professionnel
- Madame Émilie Fortin, personne à contrat

Sous-comité de gestion des risques – direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

- Monsieur Chancel Gallimard Mbemba, personne désignée par le gestionnaire des risques

Sous-comité de gestion des risques – direction du programme jeunesse

- Madame Selvi Annoussamy, professionnelle

14. Enseignement universitaire et recherche

14.1 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

Madame Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-23

Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal est un comité d'éthique de la recherche désigné par la ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

ATTENDU QUE l'article 1.5.1 du *Règlement de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique (DIS)* du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (REGL-2016-10) prévoit que la composition de base de ce comité doit être d'au moins 11 membres réguliers, soit un membre détenant une expertise dans le domaine des dépendances, un membre détenant une expertise dans le domaine des inégalités sociales, un membre détenant une expertise dans un domaine de la santé publique, un membre détenant une expertise dans le domaine de la déficience intellectuelle ou des troubles du spectre de l'autisme, deux membres détenant une expertise dans le domaine de l'intervention clinique, une personne spécialisée en éthique, une personne spécialisée en droit et trois membres de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

ATTENDU QU'un poste, à titre de membre régulier détenant une expertise en dépendances, est vacant au sein du comité.

ATTENDU l'intérêt de la personne, ci-après nommée, envers les questions d'éthique de la recherche de même que sa formation et son expertise pour occuper cette fonction au sein du comité.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique relève directement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination des membres de ce comité.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christophe Huynh à titre de membre régulier, détenant une expertise en dépendances, au comité d'éthique de la recherche Dépendances, Inégalités sociales et Santé publique, et ce, pour une période de deux ans.

14.2 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche

Madame Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-24

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de la mesure 4 du *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (PAM)* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, *RLRQ, chapitre S-4.2.*, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a l'obligation d'octroyer des privilèges de l'exercice de la recherche à tout chercheur au sein de l'établissement qui désire mener des activités de recherche ou collaborer à de telles activités.

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement.

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL.

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique du Centre de recherche ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche.

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire leurs projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité.
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche.
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche.
- Prendre connaissance et respecter le *Cadre réglementaire de la recherche* du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'établissement en matière de recherche et d'éthique, notamment la *Politique sur la conduite responsable en recherche de l'établissement*.
- S'assurer que tout le personnel qu'il supervise a complété la formation en éthique de la recherche et, s'il y a lieu, la formation sur les bonnes pratiques cliniques (BCP).
- S'assurer que le personnel de son équipe de recherche est pleinement informé et adhère à l'ensemble des politiques, règlements et procédures des organismes subventionnaires et ceux en vigueur au CCSMTL.
- Respecter les décisions du comité d'éthique de la recherche qui aura approuvé leurs activités de recherche.
- Aviser le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à leur conduite dans le contexte d'une activité de recherche.
- Reconnaître l'établissement et leur centre de recherche dans leurs publications et leurs communications.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE AFFILIÉ UNIVERSITAIRE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES (CREMIS)

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIC (CRESP)

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Carolina Bottari, Ph. D.
- Chantal Cara, Ph. D.
- Claire Croteau, Ph. D.
- Guylaine Le Dorze, Ph. D.
- Raphael Lencucha, Ph. D.
- Chantal Robillard, Ph. D.
- Ingrid Verduyct, Ph. D.

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Mélanie Bourque, Ph. D.
- Marie-Christine Brault, Ph. D.
- Patricia Germain, Ph. D.
- Denis Lafortune, Ph. D.
- Nadine Lanctôt, Ph. D.

INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES

- Annie-Claude Savard, Ph. D.

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Yves Couturier, Ph. D.- Université de Sherbrooke
- Grégory Léon, Ph. D.- INSPQ
- Sylvie Lévesque, Ph. D.- Université du Québec à Montréal

15. Conseil des sages-femmes

15.1 Contrats de service de sage-femme

Madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente les dossiers.

Résolution 2019-11-27-25

Nomination de madame Cécilia Oba-Ikobo à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande la nomination de madame Cécilia Oba-Ikobo (permis 1830);

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De nommer madame Cécilia Oba-Ikobo à titre de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de service (contrat à temps partiel occasionnel en 0,8 ETC surnuméraire – pour un total de 28 heures par semaine), pour la période du 10 septembre 2019 au 31 décembre 2019.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2019-11-27-26

Nomination de madame Peggy Ducroz à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande la nomination de madame Peggy Ducroz (permis 1918);

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De nommer madame Peggy Ducroz à titre de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de service (contrat à temps partiel occasionnel en 0,8 ETC – pour un total de 28 heures par semaine) du 4 octobre 2019 sur l'arrêt de maladie de madame Amélie Lamarche jusqu'à son retour.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2019-11-27-27

Renouvellement de madame Marie-Ève Taschereau à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Marie-Ève Taschereau est déjà détentrice d'un contrat à temps complet régulier qui prend fin en date du 31 décembre 2019.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de madame Marie-Ève Taschereau (permis 1211) à titre de sage-femme, à raison de 1,0 équivalent temps complet de 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2019-11-27-28

Renouvellement de madame Nathalie Bisson à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Nathalie Bisson est déjà détentrice d'un contrat à temps complet régulier qui prend fin en date du 31 décembre 2019.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de madame Nathalie Bisson (permis 0608) à titre de sage-femme, conformément, à raison de 1,0 équivalent temps complet de 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

16. Dossiers cliniques

16.1 Projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun

Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente un état d'avancement du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun.

Le 8 novembre dernier, une activité d'information à la population s'est tenue à l'Hôpital de Verdun ayant pour but de présenter un état de situation des travaux en lien avec l'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun.

Historique des activités

- 2012** Multiples représentations auprès de l'Agence de la Santé et des Services sociaux et visite de l'Hôpital de Verdun par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- 2014** Vaste mobilisation citoyenne.
Inscription du projet au Plan québécois des infrastructures 2014-2024.
- 2015** Réception de l'avis de reconnaissance du besoin du MSSS et de l'autorisation de débiter le dossier d'opportunité.
- 2016** Élaboration du programme fonctionnel et de l'analyse immobilière stratégique visant à identifier différents scénarios pour l'agrandissement.
- 2017** Approbation du programme fonctionnel par le MSSS et sélection de l'option immobilière répondant le mieux au besoin.
- 2018** Confirmation d'un budget de 232 M\$ par le MSSS
Approbation du dossier d'opportunité par le Conseil des ministres et octroi d'un montant de 15,9 M\$ pour l'élaboration du dossier d'affaires.
- 2019** Firmes sélectionnées pour l'élaboration des plans et devis (Architecture, génie mécanique électrique et génie civil structure).
- 2020** 17 mars 2020 – Attestation du Dossier d'affaires par la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Deux grands objectifs cliniques au cœur du projet

- Augmenter au maximum la proportion de lits en chambres individuelles.
- Réaménager plusieurs secteurs ambulatoires et les isoler des unités de soins.

Prochaines étapes

- 2020 Travaux préparatoires
2021 Construction du nouveau pavillon
2023 Livraison du rez-de-chaussée (à l'étude)
2024 Livraison du nouveau pavillon

Madame Bélanger prend bonne note de la suggestion de madame Micheline Ulrich à l'effet d'organiser une visite de l'Hôpital de Verdun au printemps 2020 à l'intention des membres du conseil d'administration.

16.2 Rapport sur le nombre de mises sous garde en établissement

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier. Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* exigent que le président-directeur-général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'utilisateur de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

Il s'agit ici d'un premier rapport présenté au conseil d'administration. La compilation de ces informations est relativement récente et une révision des processus de transmission de l'information est actuellement en cours afin de nous assurer que toutes les données sont bien colligées. Il s'agit donc de données pour l'instant préliminaires. Le rapport au conseil d'administration se bonifiera progressivement pour éventuellement être en mesure de comparer le nombre de mises sous garde par installation, trimestriellement et annuellement. La direction des services professionnels travaille actuellement sur le dossier afin d'être en mesure de produire les données en regard du respect de nos délais.

**Compilation
Mises sous garde avril à juin 2019**

	Total Missions
Nombre de mises sous garde préventive appliquées	451
Nombre de demandes (requêtes) de mises sous garde provisoire présentées au tribunal par l'établissement au nom d'un médecin ou d'un autre professionnel qui exerce dans ses installations	59
Nombre de mises sous garde provisoire ordonnées par le tribunal et exécutées	59
Nombre de demandes (requêtes) de mises sous garde en vertu de l'article 30 du Code civil présentées au tribunal par l'établissement	73
Nombre de mises sous garde autorisées par le tribunal en vertu de l'article 30 du Code civil et exécutées (incluant le renouvellement d'une garde autorisée)	68

Il est convenu que la docteure Lajeunesse s'informe auprès du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal afin d'obtenir de l'information sur le nombre de personnes mises sous garde au Douglas en provenance de ce territoire. Étant donné le rôle particulier joué par l'Institut universitaire en santé mentale Douglas dans la prise en charge des patients aux prises avec un problème de santé mentale en provenance du Sud-Ouest-Verdun, le conseil d'administration apprécierait recevoir cette information.

16.3 Entente interétablissements encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture intervenue

Madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente les dossiers.

Résolution 2019-11-27-29

Entente interétablissements encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements intervenue avec l'Hôpital de réadaptation Villa Medica

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) désire adopter l'entente interétablissements avec l'Hôpital de réadaptation Villa Medica qui précise les conditions d'obtentions de statuts, de privilèges et d'obligations pour l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements;

ATTENDU QUE l'Hôpital de réadaptation Villa Medica bénéficie des services de Dr François Bourassa, médecin omnipraticien;

ATTENDU QUE le CCSMTL opère le Service d'Aides Techniques (SAT) du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB) et est donc à même d'exécuter les prescriptions d'aides techniques à la locomotion et la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements, notamment celles destinées à la clientèle de l'Hôpital de réadaptation Villa Medica;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente directrice générale et la directrice des services professionnels du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à signer l'entente interétablissement encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements au Dr François Bourassa de l'Hôpital de réadaptation Villa Medica.

Résolution 2019-11-27-30

Entente interétablissements encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements intervenue avec le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE le le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) désire adopter l'entente interétablissement avec le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal qui précise les conditions d'obtentions de statuts, de privilèges et d'obligations pour l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements;

ATTENDU QUE le CCSMTL bénéficie des services de D^{re} Élise Royer-Perron, médecin omnipraticien;

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal opère le Service d'Aides Techniques (SAT) du Centre de réadaptation Constance Lethbridge (CRCL) et est donc à même d'exécuter les prescriptions d'aides techniques à la locomotion et la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements, notamment celles destinées aux clientèles du CCSMTL desservies par D^{re} Royer-Perron;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente directrice générale et la directrice des services professionnels du CCSMTL à signer l'entente interétablissement encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture, de prothèses, orthèses, appareils orthopédiques et autres équipements au D^{re} Élise Royer-Perron du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

17. Dossiers administratifs

17.1 Nomination du directeur adjoint santé publique – Direction régionale de santé publique

En remplacement de M^{me} Marie-Claude Lévesque, M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe des ressources humaines – pratiques de gestion et planification de carrière, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-31

Nomination du directeur adjoint à la direction régionale de la santé publique

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Lyne Ouellette au poste de directeur adjoint santé publique ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Lyne Ouellette au poste de directrice adjointe santé publique à la Direction régionale de santé publique. La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

17.2 Nomination du directeur adjoint des opérations financières – Direction des ressources financières

En remplacement de M^{me} Marie-Claude Lévesque, M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe des ressources humaines – pratiques de gestion et planification de carrière, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-32

Nomination du directeur adjoint des opérations financières

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Manon Guimond au poste de directeur adjoint des opérations financières ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Manon Guimond au poste de directrice adjointe des opérations financières à la direction des ressources financières. La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

17.3 Nomination du directeur général adjoint – Soutien, administration et performance

Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-33

Nomination du directeur général adjoint (DGA) – soutien, administration et performance du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé et était composé de deux (2) représentants désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et M. Sylvain Lemieux, président-directeur général du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, d'un représentant du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), M^{me} Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et de deux (2) représentants du conseil d'administration du CCSMTL, M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire et M. André Lemieux, administrateur.

ATTENDU QUE suite à l'affichage qui a eu lieu du 8 octobre au 2 novembre 2019, cinq (5) candidats présélectionnés ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration nomme le directeur général adjoint (DGA) – soutien, administration et performance du CCSMTL, pour une période n'excédant pas quatre (4) années.

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration sont d'avis que madame Julie d'Entremont répond le mieux aux attentes afférentes de ce poste.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte de la recommandation du comité de sélection qui recommande unanimement la nomination de madame Julie d'Entremont au poste de directrice générale adjointe (DGA) – soutien, administration et performance du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et d'autoriser la présidente du conseil d'administration du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à signer le contrat d'engagement qui sera préalablement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

17.4 Nomination intérimaire du directeur adjoint des soins infirmiers – Volet pratiques professionnelles – Direction des soins infirmiers

En remplacement de M^{me} Marie-Claude Lévesque, M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe des ressources humaines – pratiques de gestion et planification de carrière, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-34

Nomination Intérimaire du directeur adjoint des soins infirmiers – Volet pratiques professionnelles

ATTENDU QUE la direction recommande la nomination intérimaire de madame Geneviève Beaudet au poste directeur adjoint des soins infirmiers – Volet pratiques professionnelles à la Direction des soins infirmiers ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer de façon intérimaire madame Geneviève Beaudet à titre de directrice adjointe des soins infirmiers – Volet pratiques professionnelles à la Direction des soins infirmiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, rétroactivement au 25 novembre 2019 ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux ;

17.5 Nomination du directeur adjoint du programme jeunesse – Services dans la communauté et ressources

En remplacement de M^{me} Marie-Claude Lévesque, M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe des ressources humaines – pratiques de gestion et planification de carrière, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-35

Nomination du directeur adjoint du programme jeunesse - Services dans la communauté et ressources

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Nadine Thiffault au poste de directeur adjoint du programme jeunesse - Services dans la communauté et ressources ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Nadine Thiffault au poste de directrice adjointe du programme jeunesse - Services dans la communauté et ressources. La date de nomination sera confirmée ultérieurement ;

- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux ;

17.6 Création d'un poste de directeur adjoint du programme dépendance – Direction des programmes santé mentale et dépendance

En remplacement de M^{me} Marie-Claude Lévesque, M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe des ressources humaines – pratiques de gestion et planification de carrière, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-36

Création d'un poste de directeur adjoint au programme dépendance à la direction des programmes santé mentale et dépendance

ATTENDU QUE le comité exécutif du comité de direction entérine ces ajustements ;

ATTENDU QUE les ajustements proposés respectent les directives et barèmes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification des organigrammes au niveau de l'encadrement supérieur et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à la demande adressée au MSSS ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la création du poste de directeur adjoint du programme dépendance et d'autoriser la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à effectuer les démarches auprès du MSSS en vue d'actualiser ces modifications.

17.7 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Candidatures

En remplacement de M^{me} Marie-Claude Lévesque, M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe des ressources humaines – pratiques de gestion et planification de carrière, présente le dossier.

Résolution 2019-11-27-37

Approbation de trois candidatures pour les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

ATTENDU QUE le conseil d'administration propose les candidatures suivantes pour l'édition 2019 des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux :

- *DAVA* dans la catégorie de prix Personnalisation des soins et des services;
- *RAMQ- itinérance* dans la catégorie de prix Accessibilité aux soins et aux services;
- *Rond-Point* dans la catégorie de prix Intégration des services.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité que madame Sonia Bélanger, secrétaire du conseil d'administration, soit autorisée à signer les fiches de mise en candidature afin que soient officiellement soumises les candidatures aux autorités responsables des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

18. Questions diverses

Madame Micheline Ulrich tient à remercier chaleureusement M^e Marlene Jennings de son excellent travail et son soutien important au sein du conseil d'administration depuis les 4 dernières années.

M^e Marlene Jennings souligne que son mandat à la vice-présidence lui aura permis de rencontrer des personnes extraordinaires au sein de l'établissement et du conseil d'administration. Elle est assurée d'une excellente relève de son successeur, M. André Lemieux, qui poursuivra son travail avec brio dans ses nouvelles fonctions de vice-président.

En terminant, M^e Jennings remercie les membres du conseil d'administration pour la lettre de félicitations relative à sa nomination à titre d'administratrice à la Commission scolaire English-Montreal.

19. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 22 janvier 2020, à 18 h, à l'Hôpital Notre-Dame, 1560 rue Sherbrooke Est, 1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085 à Montréal.

20. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

21. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 novembre 2018 à 20 h 40.

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment autorisé)

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire